

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Le message de Lee White aux exploitants forestiers

LE ministre des Eaux et Forêts a eu une série de rencontres avec les différents syndicats de la filière, afin de leur exposer la vision stratégique du gouvernement.

Georges-Maixent NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan Climat et du Plan d'affectation des terres, Lee White, s'est entretenu avec les opérateurs économiques du secteur forêt-bois, notamment les représentants d'organisations syndicales au Gabon. Parmi eux, les membres de l'Union des forestiers industriels du Gabon et aménagistes (Ufiga), de l'Union forestière des industries asiatiques du Gabon (UFIAG) et du Syndicat des industriels asiatiques du Gabon (SIAG).

Cette rencontre avait pour objectif de sensibiliser davantage les intéressés aux enjeux économiques,

Il s'agissait, notamment, pour le ministre en charge des Forêts, de s'imprégner des difficultés rencontrées par les exploitants forestiers et qui impactent le bon fonctionnement de leurs activités commerciales.

ner les pratiques d'exploitation illégale et de corruption. J'entends mettre en place un système de traçabilité du bois, afin de garantir l'exploitation durable de nos ressources forestières, notamment la transparence", a souligné Lee White.

Il s'agissait, notamment, pour le ministre en charge des Forêts, de s'imprégner des difficultés rencontrées par les exploitants forestiers et qui impactent le bon fonctionnement de leurs activités commerciales. Parmi les sujets évoqués, les problèmes liés à la logistique et au transport, l'accès aux formations, et au développement de la foresterie communautaire.

Au terme de l'échange, Lee White a réitéré son engagement à veiller à ce que les produits "Made in Gabon" soient légaux, durables et traçables, afin que le secteur forestier contribue au développement économique des populations locales.



Lee White, ministre des Eaux et Forêts, veut mettre en place un système de traçabilité du bois.

Trois questions à Edgard Mfouba : " Nous avons vocation à faire du profit "

Propos recueillis par Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

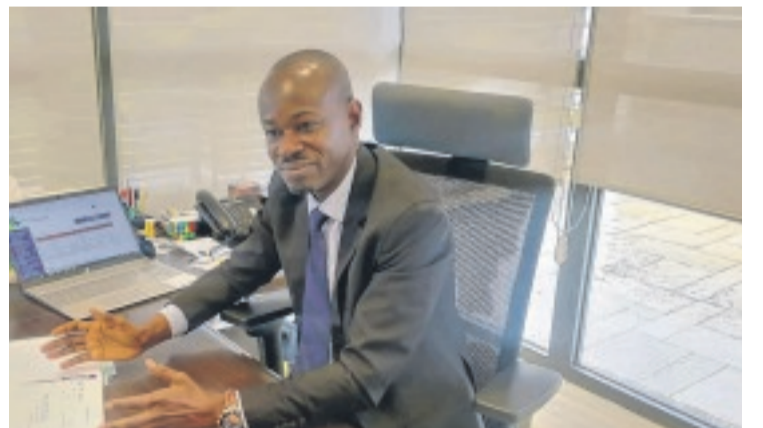
Vous êtes directeur général du Fonds Okoumé capital, signataire récemment d'un accord avec l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), qui permettra d'accroître le mécanisme de financement et d'accompagnement des PME-PMI. D'où viennent les fonds de votre organisme ?

Edgard Mfouba : Okoumé capital est une volonté des pouvoirs publics. C'est-à-dire que nous sommes une filiale du Fonds gabonais d'investissement stratégique (FGIS), qui est le gestionnaire du Fonds souverain de la République gabonaise, autrefois appelé Fonds des générations futures. Le FGIS a capitalisé sa filiale à partir du Fonds souverain de la République gabonaise à hauteur de 20 milliards de francs. C'est donc de l'argent public. Le chef de l'État veut que nous ayons des champions dans les secteurs que nous aurons financés. Nous

avons vocation à faire du profit, parce que le profit garantit la pérennisation d'une organisation. Si on ne fait pas du profit, on disparaît. Si l'on veut que l'instrument Okoumé capital soit pérenne, il faut qu'on fasse du profit sur les deals que nous allons réaliser avec les promoteurs, pour que les 20 milliards reviennent et qu'il y en ait plus pour continuer à accompagner d'autres Gabonais. Si on fait du profit, c'est que l'on réussit dans nos investissements à ériger des entrepreneurs sur la place et qui gagnent de l'argent. Et s'ils gagnent, nous récupérons nos investissements.

Comment se passent les financements et quels sont les objectifs à terme ?

Les objectifs consistent à apporter des financements qui soient des fonds propres pour permettre aux PME d'asseoir, de développer leurs activités, sans le stress du crédit. Parce que le crédit est exigible aussitôt, alors que les fonds propres sont un arrangement entre associés.



Edgard Mfouba, le DG d'Okoumé capital.

Okoumé apporte son argent dans la société et se rétribue d'une manière conclue à l'avance avec les associés. Ces fonds ont pour but de permettre à la société de décoller, de croître. Aujourd'hui, Okoumé, ce sont 20 milliards de capital social destinés à être investis dans les PME. Le premier principe est qu'on investit sur des tickets de 25 millions à 1 milliard, de manière transitoire pendant 5 ans. On vient donc pour sortir et non pour prendre possession de l'entreprise. Une fois que l'entreprise a décollé, on se désinvestit contre une plus-value de cession et on la restitue.

Quelles sont les garanties qu'Okoumé capital ne subira pas le même sort que les précédentes initiatives du même genre ?

Les entreprises qui viennent nous voir sont dans le besoin. Mais nous avons des exigences. Pour que perdure l'instrument Okoumé capital, nous nous assurons que l'entreprise à financer a un document de référence qu'on appelle un business plan, qui indique les étapes prévisionnelles de l'activité. Ce n'est pas nous qui finançons, mais la qualité du dossier, de l'information.